

MORBIHAN**Agence**

Communauté d'agglomération
Golfe du Morbihan - Vannes
Agglomération

Désignation des membres de
la Commission Locale
d'Amélioration de l'Habitat
(CLAH)

Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R 321-10,

VU la convention de délégation des aides à la pierre du 13 mars 2020 entre Golfe du Morbihan Vannes agglomération et l'État en application de l'article L 301-5-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH),

VU la convention de gestion des aides à l'habitat privé signée entre Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et l'Agence nationale de l'habitat en date du 13 mars 2020,

ARRETE

Article 1 :

La commission locale pour l'amélioration de l'habitat (CLAH) siégeant auprès de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est composée des membres suivants :

1. Membres de droit

- Le président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération Monsieur David ROBO, ou son représentant Madame Hortense LE PAPE
- Le délégué de l'Anah dans le département ou son représentant, Madame Solène PIRIOU ou son suppléant Monsieur Loïc MOREL

2. Membres nommés pour trois ans :

Titulaires	Suppléants
<u>Représentant les propriétaires</u>	
M. Charles CHAOUCHI CLCV	Mme Béatrice GUILLERMIC CLCV
<u>Représentants les locataires</u>	
Mme Nicole LE TEXIER CSF	Mme Annick BLOUET CSF
<u>Personnes qualifiées dans le domaine du logement</u>	
Mme Elise DEMAY ADIL	Mme Angélique BAUWENS ADIL

<u>Personnes qualifiées dans le domaine social</u>	
Mme Françoise GUILLARD Sauvegarde 56	M. Michel GRIN Habitat et Humanisme Morbihan
Mme Laure DUBERN Conseil Départemental	Mme Charlène NADER Conseil Départemental
<u>Représentant Action Logement</u>	
M. Jean-Noël TEXIER Comité Régional Action Logement Bretagne	

Article 2 :

Ces dispositions prennent effet à la date de signature du présent arrêté.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan.

VANNES, le 24 mars 2023

Le Président,

David ROBO

*La présente décision a été
Affichée le :
et reçue en Préfecture le :*